

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/21

Le VINGT-CINQ MARS de l'an deux mille vingt-six, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Mireille CAROLI, Patricia COGNET, Virginie CORMERAIS, Corinne LACOSTE, Sandra MARFAING,*
MM Kevin AUBARET, Pierre BARRIE, Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Catherine REMIGY à Corinne LACOSTE, Marie LAZORTHES à Véronique HAITCE*

Date de convocation : 20 mars 2026

Secrétaire de séance : Kevin AUBARET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet : Création d'emplois saisonniers

Madame le Maire explique au Conseil municipal que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
VU [l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer des emplois saisonniers à compter du 26 mars 2026.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera établie en fonction d'un planning de répartition des heures de présence chaque semaine.
- Décide que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des Agents Techniques de la Fonction publique.
- Habilite l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ce dispositif temporaire (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 25 mars 2026.

Fait à Goyrans, le 25 mars 2026.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans